



La Lettre d'Alertes

Octobre 2015
n° 40

ÉDITORIAL

Cette rentrée s'annonce très active pour notre association.

Tout d'abord les réflexions de nos 4 commissions se concrétisent au cours de ce 4^{ème} trimestre par des journées et des plaquettes d'informations, ou de mises en œuvre d'actions avec nos partenaires dont l'une d'entre elle aura lieu dans le Grésivaudan sous l'égide de la communauté de commune le 13 octobre 2015.

Parallèlement nous devons reprendre la résolution adoptée lors de notre assemblée générale du 2 juin 2015. Trois points nous paraissent importants à défendre pour la qualité de vie des personnes âgées au travers des lois qui vont être votées par les assemblées gouvernementales avant la fin de l'année : **La citoyenneté, la prévention, les moyens financiers dédiés.**

Comment dans la loi Santé, la loi sur l'Adaptation de la société au vieillissement, le PLFSS (Portail du Service Public de la Sécurité Sociale), la loi sur la fin de vie, vont être intégrées ces valeurs et ces coûts auxquels chaque personne vieillissante doit prétendre dans une société solidaire.

- Respect des attentes exprimées par les personnes âgées.
- Présence des usagers dans les instances de décision.
- Assurer la fluidité des parcours de vie sans rupture.
- Abolir la barrière des âges.
- Alléger le reste à charge en établissements et à domicile.
- Soutenir les aidants.
- Augmenter le personnel formé à l'accompagnement.

Et comme par le passé nous participerons activement aux initiatives du Conseil départemental dans le cadre du futur schéma autonomie et du projet autonom@dom, assurant une présence dans les différentes instances.

Nous comptons sur votre participation.

Jacqueline CHAPUIS, Présidente d'Alertes

RENCONTRE AVEC MME LAURA BONNEFOY

A notre demande, une délégation du bureau de l'association : le Président fondateur, la Présidente, le Vice-président et la Secrétaire ont été reçus par Mme Bonnefoy, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Isère en charge de la dépendance et des handicaps, le 23 septembre 2015.

Monsieur Rumeau, Directeur de la Santé et de l'Autonomie, participait à cette rencontre.

L'occasion nous a donc été donnée de présenter ALERTES, son historique, le fonctionnement des commissions et d'évoquer nos réflexions récentes sur la fin de vie de la personne âgée, l'habitat, la santé et le lien social.

En rappelant la convention qui nous lie avec le Conseil Départemental de l'Isère, nous avons évoqué la subvention et la nécessité pour l'association de rechercher un complément de ressources.

Madame Bonnefoy a écouté par ailleurs avec intérêt nos propositions sur le futur schéma. Elle a reconnu la place active d'Alertes dans la vie gérontologique du département en insistant sur le rôle de la communication et de l'information.

Notre désir de voir Alertes siéger dans le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie semble avoir été entendu,

de même la présence des usagers dans la conférence départementale des financeurs.

Nous avons invité Madame Bonnefoy à venir nous rencontrer dans nos locaux de la Grange du Château avec l'ODPHI et ALMA.

AGENDA

Demi-journée :

« Réflexion autour de la fin de vie de la personne âgée »

Jeudi 8 octobre 2015 de 14h à 17h à la Grange du château à Eybens.

Colloque :

« L'habitat quand on avance en âge »

Mardi 13 octobre 2015 de 9h à 17h à l'Espace Paul Jargot à Crolles.

Café des âges :

« Eybens : Hier, aujourd'hui et demain »

Mercredi 14 octobre 2015 à 15h30 dans les Jardins de l'Odyssée à Eybens

Demi-journée :

« Les 10 ans des cafés des âges »

Jeudi 19 novembre 2015 de 13h30 à 18h à la salle des fêtes d'Eybens.

Demi-journée :

« Prévention Santé » **Mardi 1^{er} décembre 2015** de 14h à 17h à la Grange du château à Eybens.

LES PERSONNES ÂGÉES AU CARREFOUR DE QUATRE LOIS

Quatre lois sont à ce jour en cours d'élaboration ou en navettes au Parlement ; elles se croisent et **touchent la situation des personnes âgées** : la loi de modernisation du système de santé, la loi sur l'adaptation de la société française au vieillissement, la loi sur la fin de vie et la loi sur le financement de la Sécurité Sociale pour 2016 dont la Ministre vient de révéler les axes principaux.

C'est donc pour Alertes un moment d'attention particulier qui doit voir se concrétiser ses propositions et interventions et invite encore à les poursuivre si nécessaire.

Le texte de la loi sur l'adaptation à la société au vieillissement sera au Sénat pour la 2^{ème} lecture.

La Secrétaire d'état Mme Rossignol a annoncé que des textes d'application sont en préparation pour une mise en œuvre au tout début de 2016.

Dès le 6 octobre elle ouvrira avec la secrétaire d'état aux Handicapés et le président de l'association des départements de France le comité de pilotage sur la refondation de l'aide à domicile.

Un point important de la loi qui vise le maintien à domicile des personnes âgées, et dont la responsabilité entière revient aux départements.

Les allers-retours des navettes Assemblée-Sénat, de tendances politiques différentes, a multiplié les suppressions et rétablissements d'amendements même si en 2^{ème} lecture à l'Assemblée l'actuel projet n'a pas rencontré d'opposition.

Même si la loi n'est pas encore votée on peut citer les points forts qui ne devraient guère être modifiés :

*L'amélioration de l'APA notamment pour les GIR 1 et 2 , le projet d'aides aux aidants, les dispositions concernant le logement et l'habitat , particulièrement l'évolution des logements foyers en « résidences autonomie », l'adaptation des logements, l'affirmation du droit des personnes assortie de l'obligation de leur accord pour les décisions qui les concernent, la refondation de l'aide à domicile sur la base d'un cahier des charges identiques pour toutes les structures d'aides à domicile ...

*La Gouvernance va être modifiée avec la création d'un Haut Conseil de la famille et des âges de la vie englobant le CNRPA (personnes âgées), le conseil national de la bienveillance et des droits, le comité enfance et adolescence du Commissariat général à la Stratégie et à la Perspective etc... Au niveau départemental le CODERPA (le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées) actuel dont Alertes est l'un des membres sera remplacé par le Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie qui fonctionnera en parallèle avec une conférence des financeurs dédiée à la prévention.

*La vice-présidente du Conseil départemental chargée de la dépendance et du handicap, élue au printemps dernier, a précisé récemment au CODERPA que dès que les décrets seraient publiés le conseil départemental de l'Isère traitera la question.

Alertes reste vigilante sur ce point très important de la représentation des personnes âgées, qu'elles soient ou non en perte d'autonomie ; le travail a d'ailleurs commencé dans la

perspective du prochain schéma autonomie 2016-2020 du Conseil Départemental.

La loi sur la modernisation de notre système de santé

Elle est en première lecture au sénat après l'adoption du projet par l'Assemblée nationale ; la séance solennelle de vote au sénat est le 6 octobre. En cas de rejet du projet c'est une commission mixte qui essaiera d'aboutir à un texte commun, l'assemblée nationale ayant le dernier mot en cas de procédure accélérée.

***La mesure « phare »** de la loi, celle qui est toujours citée est l'instauration progressive du tiers payant ; elle ne doit pas cacher l'organisation territoriale de santé, le rôle des territoires de santé et celui des Agences Régionales de Santé qui chacun sur son territoire définit ses objectifs et priorités.

***Les personnes âgées sont concernées** par l'instauration de parcours de santé , par la nouvelle organisation des premiers « recours » qui doivent limiter les entrées aux urgences et le « virage ambulatoire » qui doit diminuer le nombre des nuitées d'hospitalisation ; des dispositions visent aussi les sorties d'hôpital et le traitement des maladies chroniques.

Autant de questions qui interpellent Alertes qui s'est saisie aussi de cette loi, rencontre l'antenne iséroise de l'ARS et agit avec ses partenaires.

Une grande conférence nationale de santé est prévue pour Janvier 2016 ; elle approfondira des points de la loi, la formation des personnels, le décroisement et le travail en équipes, le virage ambulatoire.

La loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

Adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale elle a été rejetée par le sénat et doit aborder la 2^{ème} lecture.

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)

La Ministre de la Santé et le secrétaire d'Etat au Budget ont présenté les grandes lignes du projet qui sera soumis le 6 octobre 2015 au Conseil des Ministres.

Elle a confirmé que l'assurance maladie devrait cette année encore faire des économies (3,4 milliards) et préconise des mesures pour y parvenir, développement des génériques, lutte contre l'iatrogénie médicamenteuse, les examens peu utiles, mise en œuvre du virage ambulatoire.

D'autres mesures nouvelles touchent l'aide à l'achat des complémentaires, à la Protection Universelle Maladie.

Pour les personnes âgées : on peut retenir l'affectation de toute la CASA (la contribution « solidarité autonomie ») à la caisse nationale de solidarité, la revalorisation des moyens existants (places et services), le renforcement de l'encadrement de soins en EHPAD.

La Ministre précise que les exonérations de cotisations du Pacte de responsabilité seront toutes compensées à la Sécurité Sociale (5, 3 milliards).

La commission « Intergénération/café des âges »

Automne chargé pour le travail de la commission Intergénération, car outre sept cafés des âges à conduire, animer et évaluer, la cérémonie de nos dix ans d'activité aura lieu le jeudi 19 novembre prochain à la salle des fêtes d'Eybens.

Donc un peu de stress et d'inquiétude devant ces projets car les déplacements d'Eybens à Corenc, à Meylan, à Roussillon demandent de l'énergie et beaucoup de temps bénévole.

Notre participation à la semaine bleue est réduite cette année à une Commune, devant les difficultés budgétaires et malgré un courrier qui leur a été envoyé au printemps dernier...

Eybens mobilise des jeunes pour le prochain café des âges sur le thème de « Eybens, hier, aujourd'hui et demain », puis Fontaine, Echirolles et Vizille

confronté à l'accès de sa population au numérique, Roussillon (trois cafés réalisés en une année) mobilise ses lycéens et projet avec la Villeneuve de Grenoble, Pays'âge et son café social pour les Chibanis. Tout cela représente une dynamique positive et entraînante au moment où la Loi sur le vieillissement est discutée au Parlement.

Les 10 ans des cafés des âges en novembre prochain dont le programme est en cours d'impression sera un grand événement auquel tous les adhérents d'Alertes sont invités et nous accueillerons Mme Paulette Guinchard, présidente de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), à cette occasion et bien d'autres intervenants avec qui nous avons travaillé ces dix dernières années.



JE SOUTIENS ALERTES, J'ADHÈRE, C'EST IMPORTANT !

Il faut que la personne âgée soit respectée, ait une vie digne, des moyens suffisants, des relations avec les autres générations, que la société s'adapte, anticipe son vieillissement.

Jeune ou vieux, je suis concerné par les gens de ma famille et je veux être solidaire.

Oui je peux trouver **10 €** pour payer ma cotisation et remplir mon bulletin d'adhésion.

Je peux aussi en parler à mes amis et voisins, et faire adhérer, ré-adhérer une association, un CCAS, un EHPAD pour **30 €**. Alertes ce sont des bénévoles qui ont besoin d'être soutenu.

Maintenant, Alertes prépare le Colloque de Crolles sur l'habitat quand on avance en âge le 13 octobre, les 10 ans des Café des âges le 19 novembre.

Maintenant, Alertes travaille pour une bonne loi Adaptation au Vieillessement, la préparation sérieuse du prochain schéma départemental Autonomie, l'existence du bouquet de service Autonom@dom, la réflexion sur la loi Fin de vie, des préconisations Santé - prévention pour le 1^{er} déc. **Qui d'autres qu'Alertes fait cela ?**

Il faut que nous soyons nombreux, pour donner notre avis, faire l'information et que notre parole soit écoutée.
Oui, j'adhère !

Bulletin d'adhésion 2015 (du 1er janvier au 31 décembre)

Je souhaite soutenir et participer aux actions développées par l'Association **ALERTES**

Monsieur, Madame,.....
Fonction.....
Tél..... E-mail.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....

Je joins à mon bulletin d'adhésion un chèque à l'ordre d'ALERTES de :

10 euro (adhésion individuelle)

30 euro (adhésion de mon association)

75 euro (adhésion de soutien)

Fait le :

Signature :

Alertes

La Grange du Château 8, rue du Château
38320 Eybens
tél 04 76 24 08 63

Notre site internet
www.alertes38.org

Notre courriel
contact@alertes38.org



web

Partenaire

